



Fircp apres effacement total des dettes par la commission de surendettement

Par **Amely**, le **23/01/2019** à **16:06**

Bonjour ,

je voudrai savoir si une banque a le droit de nous demander de rembourser des dettes effacer en totalité par un dossier effacer par redressement personnel sans liquidation judiciaire par la commission de surendettement, pour que je ne soit plus fichié sur la liste fircp?

pour moi vu que j'ai eu l'effacement Total et définitif de mes dettes cela veut bien dire qu'elles n'existent plus !?

Merci par avance de l'attention que vous porterez à ma question et de la réponse à celle ci.

Par **youris**, le **23/01/2019** à **18:25**

Bonjour,

vous n'avez pas bien compris le rôle du fichage au FICP.

Le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) recense les informations sur les incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

Vos dettes ont été effacées par la commission de surendettement mais il ne faut pas que vous vous endettiez à nouveau en faisant des crédits, le FICP permet aux organismes de crédit de vérifier la solvabilité d'une personne sollicitant un crédit.

salutations

Par **Amely**, le **23/01/2019** à **18:40**

Je vous remercie de votre réponse, ce n'ai pas pour faire un crédit , je viens de signé un cdi , et je demander à ma banque une carte MasterCard normal afin de facilité mes payement c tout

Par **youris**, le **23/01/2019** à **19:10**

mais dans le cas ou vous demandiez un crédit,

vos dettes sont effacées certes mais l'incident de paiement demeure.

contactez votre créancier pour qu'il demande votre défichage à la BdF.

Je ne suis pas certain qu'il y soit favorable.